

## Transports routiers/SMSTO 5 octobre 2017

- Un secteur d'activité plutôt méconnu
- Qui compte 400 000 salariés pour le transport de fret, et environ 100 000 pour le transport interurbain de personnes

A titre d'exemple pour les pays de la Loire c'est un peu plus de 30 000 pour le TRM et 10 500 pour le TRP

Jusqu'en 2009, les transports routiers, comme les transports fluviaux, les transports aériens et les transports ferroviaires étaient contrôlés par l'Inspection du travail des transports, service rattaché au Ministère des transports

Depuis, les services d'inspection du travail, ITEPSA y comprise, sont tous rattachés au Ministère du travail et de l'emploi. Bien que répartis sur plusieurs ministères, les agents d'inspection du travail faisaient partie du même corps

## Transports routiers/SMSTO 5 octobre 2017

- Comme les autres branches du transports, c'est une profession réglementée: inscription au registre des transporteurs, exigence d'une garantie financière et d'une capacité professionnelle, la perte d'honorabilité pour le gestionnaire des transports lui interdit d'exploiter,
- Une commission des sanctions administratives peut proposer des sanctions , prises par le préfet de région: suppression de copies de licences, immobilisation temporaire de véhicules, arrêt d'exploitation
- Outre l'inspection du travail, les entreprises font également l'objet de contrôles par les services de la DREAL sur route comme au siège . Mais leurs contrôles ne portent pas sur le droit du travail
- Les conducteurs, en plus des permis, doivent être titulaires de titres (FIMO, FCO, ADR pour le transport de matière dangereuses) Ils passent un examen médical périodique ( tous les 5 ans, médecin agréé par le Préfet)

## Transports routiers/SMSTO 5 octobre 2017

- Concernant les temps de travail de repos et de conduite, les travailleurs mobiles sont assujettis à la Directive 2002/15 /CE
- Mais celle-ci ne s'applique pas aux conducteurs des véhicules de moins de 3,5T de PTAC, ainsi qu'aux véhicules de moins de 9 places pour le transport de personnes. Il existe d'autres exclusions, tels ceux affectés à la collecte du lait, conduite des bennes à ordures ménagères, les lignes de transports interurbains de moins de 100 km, etc....
- Dans ces exclusions, les entreprises de transport pour compte d'autrui appliquent le code des transports pour la durée du travail et la convention collective de branche, les autres appliquent le code du travail pour la durée du travail et leur convention collective de branche

# Transports routiers de marchandises/SMSTO 5

## octobre 2017

- Le secteur est très diversifié et les conditions de travail en découlent: transport de matières dangereuses, transports frigorifiques, transports de denrées alimentaires, transport de fret sur palettes, transport BTP, transports de véhicules, transports en convois exceptionnels, transports d'animaux vivants
- Le type de transport débouche sur des risques particuliers: risques liés à la manutention, bien souvent augmentés par le manque d'espace, bruit, aux températures, conduite d'engins de levage, exposition aux poussières, aux gaz, aux substances chimiques, voire au risque biologique, et même très fortement parfois
- L'évaluation des risques est rarement à la hauteur des enjeux, et l'anticipation par le protocole de sécurité est défailante
- Le type de transport, outre les risques ci-dessus, débouche sur des horaires de travail différenciés pouvant aggraver la pénibilité

# Transports routiers de marchandises/SMSTO 5

## octobre 2017

- Le plan de prévention pour travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure (R4511-1 du code du travail) se décline sous la forme particulière du protocole de sécurité (R4515-1 et suivants du code du travail) applicable aux opérations de chargement/déchargement effectuées par une entreprise extérieure transportant de la marchandise en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à une entreprise utilisatrice
- Un document écrit obligatoire , en principe, à l'initiative revenant à l'entreprise dite utilisatrice, précédé d'une évaluation des risques. Ce document comprend: les consignes de sécurité, les modalités d'accès et de stationnement, le plan de circulation, les matériels et moyens utilisés...
- La réalité est que le plus souvent le document crée surtout des obligations pour le transporteur, concernant les risques pour le personnel de l'entreprise utilisatrice sans contrepartie pour le conducteur

## Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017

- Les transports de denrées alimentaires( viandes, fruits et légumes, etc...) s'effectuent en grande partie de nuit
- Certains transports génèrent un stress important (délais, circulation compliquée en zone urbaine ou périurbaine, conduite difficile de l'ensemble comme pour les convois exceptionnels
- Pour les conducteurs "longues distances", 6 découchés au moins par mois, le repos journalier se prend dans la cabine sur des aires d'autoroute (conditions de sommeil, et d'alimentation médiocres) ces conducteurs sont aussi ceux qui ont les repos journaliers les plus courts du fait de l'organisation du travail

## Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017-règles principales/RSE/ plus de 3,5t

- Conduite continue limitée à 4h30-seuls les repos interrompent la conduite
- 9 h de conduite par jour, mais limite pouvant être portée à 10h 2 fois par semaine
- 90 h de conduite maximum sur 2 semaines consécutives, limite à 56 h sur une semaine
- Repos journalier normal de 11h sur période de 24 h, mais pouvant être réduit à 9 h , 3 fois entre 2 repos hebdomadaires
- Pas plus de 6 jours de conduite sans repos hebdomadaire
- Repos hebdomadaire de 45 h minimum, pouvant être réduit à 24 une semaine sur 2, mais avec récupération
- Cependant le repos hebdomadaire du code du travail s'applique
- NB le tachygraphe se met automatiquement sur repos, moteur éteint et le conducteur doit manipuler le sélecteur

## Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017- RSE suite

- 4 temps sont définis par la directive (conduite, autres tâches, temps de disponibilité, repos)
- le temps de disponibilité n'est pas reconnu comme temps de travail effectif (TTE), il s'agit d'un temps pendant lequel le conducteur peut quitter son poste (s'éloigner du véhicule) mais doit reprendre la conduite ou d'autres tâches dès qu'il est appelé
- le temps de repos est prédéfini par le conducteur lui-même et pour certaines périodes par l'organisation
- des pressions s'exercent bien souvent pour que le conducteur mette le sélecteur sur repos plutôt que sur temps de disponibilité ou autres tâches

## Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017/durée du travail

- Pour les roulants, une notion de temps de service se substitue à celle de durée du travail-pour tenir compte des temps de disponibilité qui ne sont pas assimilés à du TTE, il s'agit d'un régime d'équivalence.
- Des temps de service avec des maxima élevés: 12h en durée quotidienne, 56 par semaine pour les conducteurs longues distances, 52 pour les courtes distances, et 48 pour les autres (messagerie)
- Le travail de nuit, durée réduite à 10 h (TTE) pour les conducteurs reconnus de nuit au sens des dispositions du code du travail, ou travaillant sur la tranche horaire de minuit à 5 h. Les activités de transports frigorifiques, denrées alimentaires, fruits et légumes sont particulièrement concernées
- La durée du travail amplifie le risque d'accident du travail et d'accident routier
- Pour les longues distances, sommeil de qualité médiocre en cabine en cas de stationnement sur une aire d'autoroute

## Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017/ autres difficultés

- La géolocalisation qui permet un suivi permanent afin de réduire les coûts par l'optimisation des temps est source de stress, et constitue une rupture avec le travail du routier du passé maître de son univers : le camion
- Le système de rémunération de certaines entreprises joue en défaveur de la manipulation conforme du sélecteur du tachygraphe, les conducteurs subissent des pressions pour dissimuler des temps
- La concurrence par la voie du détachement transnational, la plupart du temps hors de toute règle aggrave le climat de concurrence
- Le métier de conducteur attire de moins en moins. Pour autant les recrutements sont en CDI. Il y a pénurie de conducteurs, et la pyramide des âges est élevée (48 ans en Pays de la Loire)

# Transports routiers de marchandises/SMSTO 5 octobre 2017/éléments de sociologie

- Une branche composée de PME, de plus en plus de groupes puissants cependant, en messagerie plus qu'ailleurs
- Une branche encore en expansion (mesurée), mais moins d'entreprises
- Dans la messagerie des conditions de sous-traitance souvent insoutenables
- une branche très syndiquée au niveau patronal, appréciant le rôle régulateur de la puissance publique (ce qui n'empêche pas les infractions)
- Du côté des salariés, une réelle présence syndicale, une capacité de réaction puissante dont les conducteurs ont conscience, un esprit de corps entretenu par les rencontres sur la route
- Dans la messagerie de distribution, des conditions sociales et de travail souvent déplorables pour la sous-traitance, avec un personnel très peu formé
- La course (ubérisation) est en plein développement en ville. Nouvel âge du système avec conditions de travail d'un autre âge!

# Transports routiers de voyageurs/SMSTO 5

## octobre 2017

- De très grands groupes qui prennent les marchés publics de lignes régulières interurbaines, et les lignes grandes distances (loi Macron), très peu de petites entreprises. Celles-ci captent moins de lignes régulières, et se retrouvent sur l'occasionnel et le tourisme. Sur Nantes la SEMITAN sous-traite des lignes de transports urbains (appels d'offre), aux grosses entreprises
- Une profession très organisée au plan syndical pour les employeurs (FNTV)
- Du côté des salariés, une présence syndicale plus forte que pour le TRM, mais des conditions sociales très difficiles, et une pyramides des âges compliquée
- Un turnover important compte tenu des conditions sociales, et un emploi féminin plus fort (23% chez les conducteurs), une pyramide des âges très élevée (55 ans paraît-il en région PDL)
- la branche recrute des retraités pour des petites durées du travail

## Transports routiers de voyageurs/SMSTO 5 octobre 2017

- Une branche plutôt respectueuse du droit, mais une précarité des statuts sociaux
- beaucoup de conducteurs en temps partiel, mais surtout intermittents (CPS- ou conducteurs en périodes scolaires), ne travaillant que durant la période scolaire pour le ramassage des élèves avec un minimum de 550 h/an
- Des horaires qui ne permettent guère un autre emploi
- Des conditions contractuelles à la merci de modification chaque année, s'ajoutant au risque de changement de titulaire du marché concernant les lignes desservies
- Le stress professionnel des ces conducteurs en est amplifié, la pression des enfants et parfois celle des parents d'élèves ne doivent pas être négligées

## Transports routiers de voyageurs/SMSTO 5 octobre 2017

- La durée quotidienne du travail est de 10h, pouvant être portée à 12 une journée par semaine, et une seconde fois une semaine sur deux
- La durée hebdomadaire est limitée à 48, le temps de disponibilité est compris dans le TTE
- la RSE (règlementation sociale européenne) n'est pas applicable aux lignes régulières de moins de 100 km
- une règle particulière prévue par le code des transports: l'amplitude de la journée. Celle-ci est limitée à 13h pour les lignes régulières, pouvant être portée à 14 sur dérogation de l'inspecteur du travail. Pour l'occasionnel, l'amplitude est de 14 h maximum, sauf pour un double équipage (18 h). Nonobstant le repos journalier doit être respecté si la RSE s'applique

## Transports routiers de voyageurs/SMSTO 5 octobre 2017

- Les taxis parviennent (moins-disant) à capter de petits secteurs de marchés publics, ou marchés privés , sur des véhicules de moins de 9 places et faussent ainsi le jeu de la concurrence
- Le détachement transnational n'a guère d'incidence à la différence du secteur du TRM
- Comme dans le TRM, la présence des corps de contrôle mérite d'être développée

## Un dispositif commun financé par la branche/SMSTO 5 octobre 2017

### **Le Congé de fin d'activité: CFA**

- Un acquis social par accord collectif de branche auquel les conducteurs sont très attachés, mais qui est fragilisé
- Possibilité d'arrêter l'activité à 57 ans (55 auparavant)
- Marchandises-déménagement: 26 années de conduite, continues ou non, sur véhicules de plus de 3.5T de PTAC
- Transports interurbains de voyageurs: 30 années , dont 25 à temps complet (les années en TRM déménagement et transport de fonds comptent)
- Allocation mensuelle de 75% du salaire, dans l'attente du versement de la pension retraite